crédit de 10 millions 437 mille francs de ce chapitre ; les modifications apportées par la Chambre, réduction à 8.915.250 francs, auront pour *résultat d'atteindre gravement* le patrimoine des caisses d'épargne. L'intérêt officiel servi aux déposants serait réduit à 3,25 0[0.

M. Rouvier, ministre des finances. — L'opération que critique M. Blavier *n'aura pas les conséquences prévues* par M. Blavier. L'intérêt servi aux déposants sera de 3,75 0[0.

M. le ministre de la marine dépose projet de loi sur la marine. On revient à la discussion du budget. L'amendement de M. Blavier est repoussé. Le chapitre 7 est adopté. Les articles de la loi des finances sont également adoptés.

Le dégrèvement de la grande vitesse

Le Sénat aborde ensuite la question du dégrèvement de la grande vitesse.

M. Guyot (du Rhône), sur l'article 25, relatif à la suppression de la taxe de 10 0[0, en demande le rejet. Je repousse le dégrèvement parce qu'on ne présente pas de ressources correspondantes au déficit de 70 millions qu'il amènerait. On a tort d'escompter l'accroissement des recettes de douane à la suite des nouveaux tarifs.

La diminution des tarifs n'aura pas pour conséquence d'augmenter le trafic. Personne n'a réclamé le dégrèvement de la grande vitesse, la réforme n'est pas urgente. Le dégrèvement ne pourra être fait que quand nous aurons des ressources liquides. Faire autrement, ce serait sacrifier le budget de l'Etat à une vaine popularité.

M. Yves Guyot. — C'est au ministre des finances et non à moi que revient l'initiative du dégrèvement proposé. Il a trouvé que le moment était opportun, au moment de l'application des nouveaux tarifs (protestations) Ce dégrèvement est conforme aux vœux du pays. Les compagnies sont convaincues que le trafic augmentera avec le dégrèvement. Il n'y a rien à craindre au point de vue de répercussion de la réforme sur les garanties d'intérêt.

M. Blavier — Le dégrèvement sera de 59 millions et non de 49 comme le prétend M. le ministre. Vous ne pouvez compter sur une augmentation égale pour l'exercise prochain, J'accepte pourtant le dégrèvement en ce qui concerne les marchandises transportées par grande vitesse.

M. Rouvier. — Le dégrèvement n'a pas le caractère fâcheux que lui attribuent ses adversaires. Il donnera au public le double de ce que l'Etat abandonne, il donnera des résultats excellents. Je demande au Sénat de le voter.

M. Buffet. — Je ne suis l'adversaire d'aucun dégrèvement à condition qu'il ne compromette pas l'équilibre budgétaire. Jusqu'ici on n'a réussi qu'à réduire l'excédent des dépenses sur les recettes. (Très bien, à droite.)

La dignité commande de repousser toute mesure de nature à compromettre l'équilibre du budget Je m'honore d'avoir toujours combattu toutes les dépenses hors de proportion avec les ressources correspondantes.

Nos excédents ne nous permettent pas de faire le dégrèvement je demande au Sénat de le repousser. Les dispositions relatives au dégrèvement de la grande vitesse sont adoptées.

LA CLOTURE DE LA SESSION

M. Fallières, garde des sceaux lit le décret de clôture de la session extraordinaire.

La séance est levée à 6 heures 30.

NOUVELLES DU JOUR

La flotte française à Alexandrie

Paris, 11 janvier. — Une dépêche du Caire porte qu'on attend la flotte française à Alexandrie vendredi prochain. Sous cette forme, cette dépêche semblerait indiquer que l'escadre ne ferait que poursuivre sa campagne d'hiver.

Cependant, dans certains cercles, on y attache une importance politique.

Nous nous bornons à enregistrer l'effet produit, dans certains milieux, par cette nouvelle, sur laquelle l'heure tardive nous empêche d'avoir de plus amples renseignements.

Le nouveau vice-roi d'Egypte

Le Caire, 11 janvier. — Le nouveau khédive arrivera à Alexandrie jeudi à la pointe du jour. Le ministre et quelques notabilités seulement assisteront à sa réception. Puis le khédive et les ministres se rendront au Caire, où ils arriveront à trois heures de l'après-midi. Aucune réception ne sera faite à la gare.

Le cortège se rendra directement au palais d'Abdim. Devant le palais sera rangé un corps de troupes égyptiennes et britanniques et tous les consuls généraux, ainsi que toutes les notabilités du Caire salueront Son Altesse royale. Six navires de guerre de l'escadre britannique de la Méditerranée rendront les honneurs dans la baie d'Alexandrie.

Alexandrie, 11 janvier. — Dans les cercles indigènes, on estime généralement que la transmission de la couronne khédiviale ne saurait guère entraîner d'autres conséquences immédiates qu'une modification du ministère égyptien.

On ne doute pas que, sur ce point, le nouveau vice-roi, à côté de l'inspiration anglaise, prendra surtout conseil au *commissaire impérial* ottoman, Moukhatar Pacha, dont les hautes qualités sont unanimement appréciées de tous les partis.

Une conférence de sir Charles Dilke

Londres, 11 janvier. — Dans une conférence faite ce soir à Lydney, sir Charles Dilke, faisant le procès de la politique coloniale et étrangère de lord Salisbury, a déclaré que le premier ministre est sorti de son chemin en faisant des sacrifices en Afrique et en cédant l'île d'Héligoland afin d'être agréable à l'Allemagne. Pour justifier ces cessions, lord Salisbury a autorisé une cession des îles anglo-normandes à la France.

D'autre part, c'est l'occupation de l'Egypte qui a conduit la Grande-Bretagne à céder Héligoland, à trahir les Hovas à Madagascar et à sacrifier les droits des colons à Terre-Neuve.

L'Angleterre, a-t-il ajouté, a pris l'engagement d'évacuer l'Egypte aussitôt qu'un gouvernement stable serait établi. Aujourd'hui, le moment est venu d'évacuer, non seulement parce que nous l'avons promis, mais parce qu'il est de notre intérêt de le faire.

Les troubles de Tanger

Tanger, 11 janvier. — Le navire italien est arrivé en rade de cette ville.

La situation est de plus en plus tendue. Les rebelles auraient massacré, ces jours derniers, à quelque distance de Tanger, toute une caravane marocaine.

Paris, 11 janvier. — D'après une dépêche de Madrid que publie un journal du soir, le sultan du Maroc aurait décidé de destituer le gouverneur de Tanger.

Cette mesure aurait, croit-on, pour conséquence de calmer le mécontentement des Kabyles. Cette nouvelle mérite *confirmation.*

Nominations dans la Légion d'honneur

Paris, 11 janvier. — *L'Officiel* publiera, demain matin, les décorations du ministère de la justice et des cultes.

Sont promus : au grade de commandeur : M. Oger du Rochet, premier président de la cour d'appel de Limoges ; au grade d'officier : MM. Desjardins, avocat général près de la Cour de cassation ; Lasserre, premier président de la cour d'appel d'Agen ; Durier, chef de division au ministère de la justice et des cultes.

Paris, 11 janvier. — Sont nommés chevaliers : M. Velter procureur de la République à Lille; M. l'abbé Delapard, desservant de Cebessa, diocèse de Constantine.

L'affaire Wyse-Lepelletier

Paris, 11 janvier. — Les témoins de M. Bonaparte Wyse et ceux de M. Edmond Lepelletier se sont rencontrés cet après-midi.

A la suite de cette entrevue, les témoins de M. Bonaparte Wyse lui ont écrit une lettre pour lui annoncer qu'ils *considéraient leur mission comme terminée.*

Perte d'un bateau de pêche

Bone, 11 janvier. La mer est démontée. Le bateau de pêche *Santa-Maria*, monté par 4 hommes, s'est perdus corps et biens.

Un incident parlementaire

Paris, 11 janvier. — La séance de la Chambre venait d'être levée quand M. Constans très affairé est venu faire part à M. Floquet de l'émotion produite au Sénat par la clôture de la session à la Chambre.

Les sénateurs sont, paraît-il, furieux de ce que la session ait été close à la Chambre avant qu'elle ne l'eût été au Sénat. Ils auraient voulu tout au moins que la session eut été close en même temps dans les deux assemblées.

M. Floquet s'est empressé de rassurer M. Constans en lui disant que les précédents existaient à ce sujet; ce petit incident défrayait les couloirs de la Chambre à la *fin de cette session* où les conflits entre les deux assemblées n'ont pas manqué.

Le nouveau président de la Société des artistes à Paris

Paris, 11 janvier. — M. Bonnat a été élu président de la Société des artistes, en remplacement de M. Bailly.

L'influenza

Saint-Etienne, 11 janvier. — L'épidémie d'influenza sévit rigoureusement dans notre ville et semble devoir prendre un caractère alarmant. La proportion des décès a augmenté d'une moyenne de 45 0[0 ; l'épidémie semble devoir s'attaquer plus spécialement aux vieillards.

A la manufacture d'armes, un grand nombre d'ouvriers sont atteints et obligés de cesser le travail. Il en est de même dans les grandes fabriques de rubans ou de velours.

Lyon, 11 janvier. — On signale de nombreux cas d'influenza. La mortalité a légèrement augmenté dans notre ville.

Un fiasco

Paris, 11 janvier. — M. Louis Vignon, beau-fils de M. Rouvier, ministre des finances, commençait aujourd'hui une série de conférence sur l'histoire de la colonisation. Ses débuts n'ont pas été heureux : les étudiants qui s'étaient rendus en masse à cette conférence ont conspué et hué l'orateur qui a dû quitter la chaire sans pouvoir achever son discours.

La convention de Bruxelles pour la répression de l'esclavage

Washington, 11 janvier. — La convention de Bruxelles, relative à la répression de l'esclavage, a été enfin votée par le Sénat.

La conférence sanitaire de Venise

Venise, 11 janvier. — On a parlé d'un groupement des puissances à la conférence de Venise : un groupe des Etats de la Triple-Alliance, et un autre groupe, dont la Russie et la France.

Les hypothèses auxquelles cette formation donne lieu sont oiseuses, car les décisions de la conférence ne peuvent être prises à la majorité, *mais bien à* l'unanimité des voix.

En fait, sans prétendre que la question politique ne jouera pas un rôle à la conférence de Venise, rien n'autorise encore à dire que les considérations sanitaires n'y primeront pas toutes les autres.

Un complot contre le Tsar

Cologne, 11 janvier. — La *Gazette de Cologne* publie une dépêche de Saint-Pétersbourg relatant le fait que deux personnes, arrêtées récemment auraient été transférées mercredi dernier dans la forteresse de St-Pétersbourg.

Ces personnes auraient, lors de l'attentat contre la vie du tsar, à son retour de Crimée, placé des bombes de dynamite sous la voie ferrée.

Une collision de trains en Russie. — 13 blessés

St-Pétersbourg, 11 janvier. — Un train de marchandises a heurté un train-omnibus près de la station de Séhka sur la ligne de Syran à Viozma. Cinq wagons ont été fracassés, d'autres ont été endommagés. Il y a eu 13 blessés dont 5 grièvement.

Le Chili et les Etats-Unis

Washington, 11 décembre. — On assure que le président Harrisson aurait l'intention de demander au Congrès, par voie de message, les pouvoirs nécessaires pour obtenir, par tous les moyens, une réparation du Chili à la suite des incidents du *Baltimore.*

Mme de Rute

M. Napoléon Bonaparte-Wyse, frère aîné de Mme de Rute, adresse la lettre suivante aux journaux :

Monsieur le directeur,

» Revenu d'Espagne depuis quelques jours et resté ici pour me reposer avant de rentrer en Angleterre, j'ai trouvé chez ma sœur, Mme de Rute, une collection de journaux français, accumulés en son absence et où les pires injures lui sont prodiguées.

» J'appartiens par ma mère à une famille dont l'histoire en ce siècle est l'histoire de la France elle même. Dans cette famille, où j'ai été élevé, on m'avait appris que l'héroïsme et la chevalerie étaient les plus nobles dons de la race française. Or, jugez de mon étonnement et de ma douleur en voyant des Français, des journalistes, dont quelques-uns portent sur leur poitrine le symbole glorieux que créa mon grand-oncle, s'acharner sur une femme que l'on croyait sans défense, et tenter — comme si la chose était en leur pouvoir, — de la déshonorer.

» Mais maintenant que je connais cette infamie dont j'étais loin de me douter, j'arrive pour remettre, en dépit de mes soixante-sept, les choses en l'ordre d'où elles n'auraient jamais dû sortir.

» Mieux que personne, je connais les originalités et les excentricités de ma sœur ; mais mieux que personne aussi je connais la droiture de son âme et la noblesse de son caractère.

» Catholique pratiquant, homme de devoir et d'honneur, — tous ceux qui me connaissent peuvent l'attester — je réponds d'elle comme de moi-même et je viens me constituer son chevalier puisqu'elle n'a plus d'époux pour en remplir la mission.

» Je vous prie, monsieur le directeur, d'annoncer que j'envoie mes témoins, M. Louis Jourdan, député, et M. Charles Soller, explorateur, à M. Edmond Lepelletier, le premier en date et l'un des plus ardents insulteurs de ma sœur.

» De plus, et sur mon conseil, Mme de Rute assigne en diffamation devant les tribunaux les journaux le *XIXe Siècle* et *l'Evènement.*

» Peut-être d'autres assignations viendront elles s'adjoindre aux premières, quand nous aurons achevé le dépouillement de ces documents.

» Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

» Napoléon Bonaparte-Wise. »

Une nouvelle insurrection en Arabie

Londres, 11 janvier. — Le *Times* reçoit la dépêche suivante :

« Aden, 11 janvier. — On signale une nouvelle insurrection en Arabie. Elle aurait pour chef Admed-Addiu, descendant d'anciens du Yemen.

» Les insurgés marchent sur Sana. Les Turcs avancent contre eux.

» La fameuse secte du Sheika se soulève partout. Les fils télégraphiques entre Hodeida et Sana seraient coupés. »

Un soldat de la légion étrangère condamné à mort

Oran, 11 janvier. — Un nommé Van Petteghen, soldat de la légion étrangère comparaissait devant le conseil de guerre sous l'inculpation de destruction d'effets militaires.

Pendant l'interrogatoire, l'accusé arracha brusquement les boutons de sa capote et les lança à la tête du Président. Van Petteghen a été condamné à mort. Il n'a témoigné aucune émotion en entendant sa sentence.

L'émeute anarchiste de Xérès

Xérès, 11 janvier. — Le capitaine général est arrivé, amenant des renforts. L'enquête continue, mais sans grand succès. L'opinion publique blâme la conduite des autorités qui n'ont pas su empêcher les émeutiers d'être maîtres de la ville pendant une heure. La tranquillité continue.

La catastrophe de Krebs

New-York, 11 janvier. — Les derniers télégrammes de Ksebs annoncent que les victimes tuées par l'explosion ne sont pas aussi nombreuses qu'on l'avait d'abord supposé. Au moment de l'explosion, il y avait 335 hommes dans la mine; sur ce nombre, 137 purent se sauver par un des puits voisins et 20 autres ont pu s'échapper par une autre issue. Les 108 mineurs qui se trouvaient dans le puits principal étaient dans une position très dangereuse. On a retiré jusqu'à présent 41 cadavres et l'on calcule qu'il reste encore 29 victimes dans la mine.

Nouveaux sièges législatifs

Par suite de l'accroissement de la population, constaté lors du recensement de la population qui a eu lieu l'année dernière, un certain nombre de circonscriptions auront droit à un député de plus aux prochaines élections : ce sont celles de Guéret (Creuse), *Saint-Etienne (Loire)*, Lille (Nord), Paris, 6e et 8e arrondissements, Saint-Denis (Seine) et Rouen (Seine-Inférieure). Par suite, Guéret aura deux députés, Saint-Etienne, quatre ; Lille, huit ; le 6e arrondissement de Paris, deux ; le 8e, deux ; Saint-Denis, cinq, et Rouen, quatre.

Les conversions au catholicisme en Angleterre

On écrit de Londres aux *Missions Catholiques :*

« Récemment a eu lieu au quartier de Camberwel, à Londres, le cérémonie d'ouverture d'une eglise dédiée au Sacré-Cœur. En présence d'une nombreuse assemblée et de Mgr l'évêque de Southwark, qui présidait la solennité, le R. P. Luc Rivington, jadis grand orateur de l'Eglise anglicane, prononça un discours qui fait sensation dans les cercles religieux de notre métropole.

» L'orateur avait pris pour sujet de son sermon la conversation qu'il a eue, quelques jours auparavant, avec un haut dignitaire de l'Eglise établie qui, par la position qu'il occupe, est mieux à même que tout autre de juger le véritable état des esprits sur la question religieuse.

» Selon lui, le changement d'attitude qui s'est opéré dans les esprits pendant les trois dernières années, à l'égard de l'Eglise de Rome, est réellement remarquable. Il est d'avis que, tôt ou tard, de nombreuses conversions au catholicisme viendront appuyer ce qu'il avance.

» Il semble, dit le *Star*, que ces pronostics ont déjà » un beau commencement de réalisation à en juger par » les nombreuses conversions récentes qui sont arrivées » à notre connaissance. »

» D'autre part, s'adressant le 3 décembre, à la conférence diocésaine, le Dr Ryle, évêque protestant de Liverpool, a dit, en terminant, un exposé de la situation de l'Eglise anglicane.

» Le péril futur, c'est la réunion de l'Eglise de Rome! » *Des ecclésiastiques* et pas en petit nombre, avouent » souhaitent cette réunion et sont tout prêts à renoncer » à la Réforme. Beaucoup d'autres, je le crains, sont » tout à fait indifférents à ce sujet et ne feraient aucune » opposition à la messe et au confessionnal. »

Découverte d'un trésor

Me Duval, notaire à Chauny, appelé à faire la levée des scellés au domicile de M. Charles Gavet, avocat, *décédé récemment à Villequier-Aumont (Aisne)*, constata l'existence d'un testament instituant comme légataire universel l'administration du diocèse de Soissons.

En continuant leurs investigations, Me Duval et le juge de paix de Chauny ont découvert, dans un petit coffre-fort, scellé au fond d'une armoire, un second testament postérieur en date au premier. Ce papier reposait sur un lit d'or composé de cinquante piles de chacune cinquante louis soit 50.000 fr.

Un serrurier fut requis ensuite pour ouvrir un coffre-fort très lourd dont il avait été impossible de trouver la clef. On trouva dans ce coffre-fort neuf kilogrammes de cuivre en lingots ayant l'aspect de rouleaux de 1.000 francs. On a de plus constaté dans la maison une provision considérable de bougies : douze grandes caisses et trois cents paquets.

Le nombre considérable de bougies s'explique par ce fait que M. Gavet n'ouvrait jamais les contrevents de sa maison et qu'il avait recours, même en plein jour, à la lumière artificielle. Ajoutons que, d'après le second testament, la mense épiscopale perd tous ses droits à la succession, laquelle est attribuée à des œuvres philanthropiques.

La clôture de la session

Paris, 12 janvier. — La session ordinaire est close. Elle l'a été par décret comme le voulait la constitution. Pour dire vrai, *cette petite formalité parlementaire* n'a pas produit la moindre émotion, pas même celle qu'on peut éprouver après un changement d'orateur. On est si sûr d'avance que la session qui va s'ouvrir demain ne sera pas meilleure si elle n'est pire que celle qui finit.

La première séance de la session ordinaire sera présidée par M. Pierre Blanc, doyen d'âge. Après le discours d'usage, la Chambre procédera à l'élection du bureau, la réélection de M. Floquet est toujours certaine ainsi que celles de MM. Peytral, Casimir-Périer et de Mahy comme vice-présidents. Pour le quatrième siège, la lutte reste circonscrite entre MM. Cavaignac et Viette.

Et la Chambre se *hâtera de régler les diverses* questions pressantes comme le budget pour se proroger vers le 20, peut-être même samedi, jusqu'au 5 ou 10 février.

* * *

Situation météorologique. — Roubaix, 12 janvier — Hauteur barométrique, 758 Température.

à 7 heures du matin.... 1 degré audessous de zéro.
A 1 » du soir.... 0 degré audessous de zéro.
A 4 » » 2 degrés audessous de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'influenza à Roubaix. — Il est incontestable que la maladie du jour fait des progrès à Roubaix, où elle revêt presque toujours, sauf chez les vieillards où les personnes de très faible constitution, un caractère relativement bénin. Dans la catégorie de malades que nous venons de signaler, il y a beaucoup de congestions pulmonaires et de fluxions de poitrine.

Le lundi parjuré. — Lundi soir, c'était encore liesse dans la plupart des familles roubaisiennes, à l'occasion de la fête dite des « parjurés » — fête restée essentiellement vivace dans le Nord. De nombreuses et éclatantes détonations se sont fait entendre pendant toute la soirée.

Un de nos concitoyens, M. Achille Proy, élève à l'Ecole spéciale des Beaux-Arts vient encore d'obtenir une mention d'architecture.

Refuge de nuit. — Une réunion du comité a eu lieu hier à midi au local du refuge, rue de Sébastopol.

Des questions importantes, ayant rapport à différents aménagements à apporter à l'œuvre de la « Bouchée de Pain », tant pour le service que pour le matériel, par suite du nombre considérable des malheureux à secourir, ont été votées.

Des remerciements ont ensuite été adressés à M. le docteur Deswarte qui a offert son concours gracieux à l'œuvre; à M. Dillies-Piat pour son envoi de 100 kilogrammes de pommes de terre; à M. Seynave-Dubocage pour l'installation du gaz dans le réfectoire; à la société des mandolinistes qui a offert son concours au concert organisé au théâtre Deschamps pour le 25 janvier, au profit du Refuge de nuit.

M. Remy Cogghe, notre humoristique peintre, vient d'adresser au comité un bon pour un portrait à l'huile, comme lot à tirer à la prochaine tombola.

M. Masson, notre concitoyen, a fait aussi don pour le même objet, d'un charmant tableau de sa composition qui a été très remarqué au Salon de Roubaix-Tourcoing, en 1889.

D'autres lots sont promis; nous les signalerons prochainement.

— Un accident survenu à la chaudière de la Bouchée de pain, a empêché la distribution de la soupe dimanche matin. Le service a pu être repris et dans l'après-midi il a été distribué près de 100 portions.

Mort subite par suite de congestion pulmonaire. — Un voyageur du nom de Louis Pinneau, âgé de 60 ans, marchand ambulant, était descendu dimanche soir à *la clef d'argent*, rue du Chemin de fer. Il fut pris subitement d'une congestion pulmonaire, et mourut quelques heures après dans la nuit, malgré les soins de M. le docteur de Chabert qu'on s'était empressé d'aller chercher. Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Le coup de couteau de la rue Saint-Amand. — La personne blessée dans la rue Saint-Amand se nomme Liévin Leclercq; c'est un ouvrier tisserand demeurant au Pont Rouge. Le motif de la scène doit être attribué à une réclamation d'argent formulée par Leclercq à *Baptiste le Mabré.*

Emission de fausse monnaie. — Dans la soirée de lundi, M. J.-B. Pollet, cabaretier rue de Lannoy, recevait la visite d'un individu qui demanda une modeste consommation de deux sous. La chopine absorbée, il offrit en paiement une pièce de vingt sous que le cabaretier reconnut immédiatement comme fausse, et qu'il refusa. Le quidam voulut partir, disant qu'il ne possédait pas d'autre argent. Mais M. Pollet lui enleva sa casquette. L'homme prit la fuite, poursuivi par le cabaretier qui s'aperçut que le consommateur à la fausse pièce était accompagné de deux copains.

La casquette a été déposée au commissariat du troisième arrondissement comme pièce à conviction.

Une tentative de vol, impasse Delmaere, rue de l'Hermitage. — Nous avons annoncé la tentative *de vol qui a eu lieu dimanche matin*, vers huit heures, chez Mme veuve Delmaere, rentière, rue de l'Hermitage, impasse Delmaere.

Le malfaiteur, un manœuvre de maçon, âgé de 17 ans, trouvé par la servante, blotti dans le *water-closet* a été arrêté lundi matin en son domicile, rue du Fort, cour Thomas. Il se nomme Cyrille Seigneur. Ce jeune homme est actuellement inoccupé. Il avait travaillé, il y a quelque temps, chez Mme Delmaere. La police, avertie du fait s'informa de son domicile auprès de son ancien patron, et put ainsi procéder facilement à l'arrestation du coupable.

Un vol de gruyère rue Watt. — Dimanche dans la soirée se présentaient chez Mme veuve Debère, épicière, rue Watt, deux jeunes garçons : ils demandaient à acheter des petits pains frais. Mme Debère n'en ayant pas, nos jeunes garçons sortirent.

Quelques instants plus tard, Mme Debere dut servir a un client du fromage de gruyère ; elle s'aperçut soudain que la pièce qu'elle possédait avait disparu ! Elle porta immédiatement ses soupçons sur les deux enfants, et se mit à leur recherche ; mais ce fut en vain.

Un facteur des postes renversé par une voiture. — Lundi matin, vers onze heures et demie, M. Schapmann, employé à la poste de Roubaix, sortait du bureau, pour procéder, comme d'habitude, à la distribution du courrier. Rue des Lignes, il traversa la chaussée. Il ne vit pas arriver une voiture appartenant à M. D... de Tourcoing qui descendait la rue. Tandis qu'il voulait se garer, un des brancards du véhicule, vint le frapper au côté droit et le fit tomber.

Dans sa chûte il se fit plusieurs contusions à la figure et sur le corps. Il resta quelques minutes sans connaissance. Des passants le conduisirent dans un estaminet voisin, d'où, après avoir reçu des soins, il put sortir seul et continuer sa tournée. L'état de M. Schapmann ne présente pas de gravité; il se plaint cependant d'une douleur interne causée par le choc du brancard.

Un accident, rue St-Maurice. — Un contremaître, M. Jules Desbarbieux, âgé de 34 ans, demeurant à Mouveaux, et employé chez M. Browaeys-Degeyter, *teinturier, rue Saint-Maurice*, se trouvait dans l'établissement lundi après-midi, vers 2 heures. Il fit une légère réprimande à un ouvrier au sujet de son travail. Celui-ci, au lieu de s'expliquer posément, bouscula le contre-maître qui tomba sur une pièce de fer déposée à terre. Comme M. Desbarbieux, se plaignait de violentes douleurs à la cuisse droite, M. le docteur Lepers fut appelé. Il constata une légère fracture à la cuisse et fit transporté le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Une chute rue de la Chapelle-Carrette. — Un homme de soixante-dix ans, Jules Bertin, brocanteur, demeurant rue du Fontenoy, 17, passait sur l'un des trottoirs de la rue de la Chapelle-Carrette lundi soir, vers six heures. *Il portait sur le dos* un sac rempli de coke, quand il vint à glisser et tomba. On le transporta dans un estaminet voisin, et M. le docteur Balenghien constata une fracture de la jambe droite. Le blessé a été conduit à l'hôpital.

Sur les glissoires. — La neige et la gelée aidant, nos rues sont devenues, pour la plupart, de véritables champs d'exercices pour les amateurs de glissoires. Les trottoirs de la rue de la Gare, par exemple, ne sont plus qu'une immense glissoire, où la nuit venue, les passants font chutes sur chutes. Ce qui paraît faire la joie des amateurs prémentionnés. La police intervient pour empêcher, autant que faire se peut, que les choses aillent plus longtemps — mais elle n'est pas toujours bien reçue.

C'est ainsi que, dans la soirée de lundi, sous un ciel clair qu'éclaitait le « disque argenté » de dame Phœbé, un cocher de bonne maison — un sieur R... âgé de 35 ans — se livrait, en dépit de cet âge déjà quelque peu mûr, aux douceurs de la glissade. Il allait, venait, évoluait, ensemble au froid et aux culbutes des passants, quand il se trouva face face avec un agent qui le rappela au souvenir des règlements municipaux.

L'homme riposta qu'il n'y avait pas sous le soleil — ou plutôt, sous la lune — de règlement qui pût l'empêcher de glisser. On lui demanda son nom qu'il refusa d'abord de donner, et qu'il ne se résolut à décliner que lorsque l'agent fit mine de le conduire au poste. Il récrimina longtemps encore, disant que l'agent aurait de ses nouvelles, et patati et patata. Tant et si bien, qu'autour de la glissoire, s'était formé un rassemblement d'une trentaine de personnes.

Un rapport a été dressé à sa charge; la même infortune frappe d'autres glisseurs et des patineurs qui circulaient en ville et sur les boulevards comme s'ils avaient manœuvré sur les étangs de Barbieux.

Une femme horriblement brûlée rue du Grand Chemin. — Mme veuve Degand, née Marie Clais, âgée de 75 ans, la malheureuse victime du terrible accident que nous avons relaté dans notre numéro du 10 courant, est morte à l'Hôtel-Dieu mardi matin, à 2 heures.

Un ouvrier qui se casse la jambe à la sortie de son travail. — Mardi, vers 10 heures du matin, on apportait sur un brancard à l'hôpital un malheureux ouvrier qui s'était cassé la jambe la veille, à 5 heures du soir, en glissant sur un trottoir de la rue de Tourcoing, à la sortie de son travail. C'est un tourneur en fer, qui se nomme Edmond Desauw ; il est âgé de 36 ans et demeure rue Bernard, cour Mayot, n° 4.

Vol d'une voiture rue du Fort. — Un habitant de la rue du Fort, M. Vanaudenaerde, marchand de charbon et cabaretier, est venu déclarer à M. le commissaire du 4e arrondissement, qu'une voiture lui appartenant a *disparu* dans la nuit de dimanche à lundi. Il s'agit d'une *baladeuse* qu'il avait l'habitude de laisser devant sa porte, faute de place à l'intérieur comme le font d'ailleurs la plupart des propriétaires de véhicules de cette rue.

Cette voiture étant toute neuve, aura dû tenter quelque amateur peu scrupuleux. M. Vanaudenaerde *avait cru d'abord à un emprunt par trop sans-gêne*, mais ne voyant pas revenir sa voiture, il s'est décidé à porter plainte. M. Chauveau a ouvert une enquête.

Un accident évité. — Dans l'après-midi de lundi l'agent de sûreté Cochez a arrêté deux chevaux, attelés à une voiture à quatre roues, qui sortaient, sans conducteur, d'une maison de la rue du Moulin. Sans l'intervention de l'agent, un accident sérieux pouvait se produire, car *les animaux allaient se jeter sur une* autre voiture qui stationnait même rue, en face de l'école.

Un enfant renversé par un camion. — Un camion qui sortait des magasins de M. Coget, apprêteur, rue Pellart, a renversé, dans la journée de lundi, un écolier âgé de 13 ans et nommé Léon Smets. L'enfant n'a pas été blessé, heureusement, et il a été reconduit chez lui, rue d'Inkermann, par un de ses camarades.

Un monsieur qui n'aime pas la police. — Lundi vers le soir, un ouvrier cordonnier, nommé Isidore K..., et âgé de 48 ans, se livrait en plein Boulevard Gambetta à une opération qui réclame un peu plus de discrétion et pour laquelle existent des abris spéciaux, quand vint à passer M. le commissaire central.

Celui-ci requit l'agent Labbe, de service dans le quartier, et le pria de constater l'identité du délinquant. *Mais Isidore refusa carrément*, et se mit à proférer contre M. le commissaire central, la police roubaisienne, et toute la police de France en général, les injures les plus grossières.

Sa mise au violon s'imposait : mais, quand on voulut l'y conduire, ce fut... une autre chanson : Isidore se débattit comme un beau diable et lança un formidable *coup de poing à l'agent Labbe. Bref*, il fallut le terrasser et lui mettre les menottes. C'est ainsi qu'on put l'amener au poste du troisième arrondissement, où il a été écroué.

Isidore K..., qui est né à Haeren (Belgique), habite rue Pierre Motte.

Chevaux emportés. — Lundi après-midi, vers cinq heures, deux chevaux attelés à un camion, appartenant à MM. Goffin et Gaberel, marbrier rue de l'Epeule, stationnaient dans la cour des marchandises de la petite vitesse. Une locomotive de manœuvres, qui se trouvaient à proximité, les effraya. Ils s'enfuirent à toute vitesse dans la direction de la Place de la gare. Près du café du Châlet, une des roues du camion se brisa, sans toutefois que les animaux fussent entravés dans leur course effrénée.

Ils s'engagèrent ensuite dans la rue du Chemin de Fer et furent arrêtés près de la rue de l'Alouette par un courageux citoyen.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes à déplorer.

Un accident rue de l'Alma. — Lundi, vers 2 heures de l'après-midi, trois hommes sortaient de la cour de M. Derville, négociant en bois, rue de l'Alma, emportant un lot de planches sur une petite voiture à bras qu'ils poussaient devant eux. A quelques pas, l'homme du milieu glissa sur les talons et tomba en lâchant les brancards ; la voiture que ses deux compagnons n'avaient pas su retenir, partit seule et tout le chargement dégringola par devant, tout à côté de l'homme tombé qui aurait dû le recevoir en entier sur le corps. Une couple de planches seulement lui frôlèrent le *genou droit*, et il en sera quitte pour une forte contusion et une assez profonde déchirure qui ne l'ont pas empêché de continuer sa route pour aller se faire panser chez lui.

Un ivrogne qui se blesse. — Dans la journée *de dimanche, par la glaciale* température que l'on sait, on pouvait voir, couché de tout son long sur le trottoir de la place du Trichon, un individu qu'on aurait fini par relever gelé. Le sous-brigadier Stoltz, qui passait, le fit, transporter à son domicile, rue des Fleurs. Il s'agit d'un nommé M... Camille, âgé de 42 ans, tisserand, qui, se trouvant en état d'ivresse, était tombé *sur le trottoir et s'était fracturé* le péroné. Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Dechabert.

Pour se faire un trousseau, sans doute ? — Etait-ce la raison qui avait poussé la jeune Marie D....., *soigneuse, à enlever les vêtements* de Mme Dhont, cabaretière rue des Ogiers ? Toujours est-il qui cette dernière accusait la jeune *fille de vol. Celle-ci*, qui habite la rue de la Guinguette et qui est âgée de 25 ans, a été arrêtée dimanche et conduite au commissariat du second arrondissement. La valeur des vêtements volés est de 20 francs.

Un monsieur désagréable. — Dimanche soir, vers neuf heures, on signalait à la police une bagarre dans un cabaret de la rue du Fort. Des agents se rendirent sur le théâtre du combat. Ils y trouvèrent un nommé C..., âgé de 27 ans, né à Guise et demeurant rue du Fort, qui avait, paraît-il, reçu un formidable coup de tête dans la figure : il avait la lèvre supérieure fendue. L'auteur du coup serait un nommé Pairoux, rattacheur, qui, son exploit accompli, s'est enfui en s'introduisant par une entrée particulière et en défonçant une porte du premier étage. Plainte a été déposée au commissariat du quatrième arrondissement.

Une arrestation pour vol. — La police a arrêté un individu, originaire de Tournai, et nommé L..., pour un vol de six francs cinquante, commis au préjudice de M. Benjamin Wallez. L... qui est âgé de 22 ans, exerce la profession de rattacheur et habite la rue Sainte-Elisabeth.

Une rixe dans un cabaret. — Dimanche, vers le soir, en passant rue de la Gare, un agent entendit des cris poussés dans l'intérieur d'un estaminet tenu par M. Oscar L... « Au secours! » criait-on; « la police! » L'agent entra dans la maison et trouva le cabaretier en train de se battre avec un de ses locataires, un apprêteur né à Gand et âgé de soixante ans. Un double rapport a été dressé à charge des combattants.

Un accident, Grand'Place. — Lundi matin, vers 10 heures, un homme sortait des magasins de la maison Carré, Grand'Place, portant sur l'épaule une barre de fer, lorsque, tout à coup, un jeune garçon, Hippolyte Decourcelle, qui passait en courant, vint donner de la tête contre l'extrémité de la barre de fer.

Comme il perdait beaucoup de sang, on le conduisit dans une pharmacie voisine, où on lui donna des soins, puis une personne le reconduisit chez ses parents, rue des Fossés. La blessure n'est heureusement pas grave.

Un accident de voiture. — Lundi après-midi, vers cinq heures, la calandre de M. Henri Morel, teinturier à Wasquehal, passait dans la rue Neuve. Elle était chargée de bottes en fil de lin. Tout à coup, à proximité de la rue Sébastopol, l'essieu d'une des roues de derrière se brisa et les marchandises furent renversées sur la chaussée. Heureusement, personne ne traversait le pavé au moment de l'accident.

Les dégâts sont purement matériels. Le domestique a été projeté en bas de son siège, mais ne s'est fait que de légères contusions. Par suite de cet accident, la circulation des tramways à vapeur a été interrompue pendant une heure environ.

Les accidents de la rue. — Dans la journée de lundi, les chûtes occasionnées par la gelée ont été particulièrement nombreuses. Il n'est pas de rues où l'on n'ait eu quelques accidents à signaler. Heureusement, rien de bien grave. Quand aux accidents de voiture ils ont été également nombreux, mais ils sont également sans gravité.

Exploits de gamins. — Deux écoliers d'une douzaine d'années, se querellaient, lundi après-midi, vers une heure et demie, ruelle Wibaux, en se rendant en classe. L'un frappa violemment son adversaire et le mordit à la main droite. Aux cris poussés par l'enfant, des passants se portèrent au secours du pauvre petit et le conduisirent chez ses parents. Plainte a été déposée.

Les contraventions du jour. — *Des ivrognes*, comme toujours, un cocher peu galant, qui a refusé de marcher en dépit du règlement et des instances pressantes d'une jeune fille; des cabarets ouverts après l'heure — tel est le bilan du jour. Dans un cabaret de la rue Beaurewaert, encore éclairé à une heure plus qu'indûe, un consommateur a injurié les agents et leur a adressé des épithètes fort peu parfumées, puis il a pris la fuite sans pouvoir être rejoint.

Arrestation de deux mendiants. — Ferdinand Buttez, âgé de 43 ans, et Victor Monné, âgé de 33 ans, se disant tous les deux journaliers, de passage à Roubaix, avaient obtenu un billet de logement pour la nuit. Repartis ce matin pour continuer leur route, ils allaient mendiant de porte en porte dans la Grande Rue, lorsqu'ils furent arrêtés par l'agent de sûreté Achille Castelain, qui les emmena pour les mettre à la disposition de M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement.

Croix. — *Un accident de voiture.* — Lundi, vers une heure de l'après-midi, un chariot appartenant à M. Verin, meunier à Lille, et chargé de nombreux sacs de farine, descendait vers Roubaix, près de la Croix Blanche l'essieu se rompit : la secousse fut tellement forte que le chariot fut complètement renversé. La circulation des tramways fut de ce fait interrompue pendant quelque temps.

— *Une singulière rencontre.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, le garde Spriet, en tournée près du cimetière, vit venir à lui deux individus porteurs de sacs. A son approche, ils prirent la fuite en laissant tomber leur fardeau ; le garde ramassa les sacs et les examina; il fut assez surpris d'y trouver... un fusil de chasse démonté. L'un contenait encore une cartouche, et, sur le canon, l'on remarquait des traces de sang. Il est très probable que les deux fuyards étaient des braconniers.

— *Un vol.* — Des malfaiteurs inconnus ont pénétré pendant la nuit de dimanche à lundi, dans l'habitation de M. Dekeyser et y ont enlevé une montre en argent, d'une valeur de quarante-cinq francs. Ce n'est que le matin à son réveil, que M. Dekeyser s'est aperçu du vol.

Lys lez Lannoy. — *Une arrestation.* — Le garde-champêtre Delahousse a procédé lundi après-midi à l'arrestation du nommé Louis Liétart, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Flers. — *Une disparition.* — Le nommé Henri Catelle, surnommé *Henri Gallois*, ouvrier mécanicien, est disparu de son domicile depuis quinze jours; toutes les recherches faites par sa famille pour le découvrir sont restées infructueuses.

FEUILLETON DU 13 JANVIER 1891 — 25

SANSMÈRE

Par Paul D'AIGREMONT

DEUXIÈME PARTIE

INNOCENT OU COUPABLE

V

Le cercle des ondes

Il pensa à sa sœur qui ne lui pardonnerait jamais ses soupçons, elle le lui avait déclaré elle-même, et il aima mieux se taire.

— Qu'avez-vous fait de cet argent ? demanda le juge à brûle-pourpoint, au bout de quelques secondes.

— Moi? répondit Pierre stupéfait, mais je n'y ai pas touché.

— Ne niez pas, c'est insensé. Avouez plutôt, c'est préférable sous tous les rapports.

— Avouer ? .. Mais quoi, grands dieux !... Que je suis un voleur et un *assassin, moi !... Mais* c'est à en devenir fou.

M. de Courneuve haussa les épaules.

— Mais qu'aurais je fait de cet argent, s'écria Pierre au bout de quelques minutes, moi qui n'ai pas un besoin, et qui mets les trois quarts de mes bénéfices, cependant pas bien forts encore, de côté.

— Je vais vous le dire. Le jour de la Pentecôte, vous avez quitté madame de Lavarande à une heure et demie.

— Je ne l'ai pas nié.

— Oui, mais vous n'êtes pas allé au Havre pour les raisons que vous avez déclarées.

— Pour lesquelles, alors ?

— *Pour jouer.*

— Jouer, moi ?... Allons donc !... je n'ai jamais touché une carte depuis la mort de mon père.

— Jeune, vous avez eu une passion pour cette distraction-là, surtout pour le baccarat.

— Possible. Mais quand je suis devenu chef de famille je me suis juré de sacrifier cette passion, ainsi que vous l'appelez et ..

— Vous n'avez pas tenu votre serment.

— Je l'ai tenu, au contraire.

— Pas au Havre dans tous les cas.

— Là, comme ailleurs.

— Vous êtes en contradiction formelle avec des gens honorables.

— Qui m'ont vu jouer, moi, Pierre de Sauves?...

— Oui, vous,

— Je leur donne le démenti le plus formel. Où sont-ils ?

— On vous les montrera, soyez paisible.

Donc, vous avez joué au cercle des Ondes au Havre, de deux à cinq heures, le jour de la Pentecôte, et vous avez perdu une grosse somme.

— Mais c'est faux, archi-faux. Je n'ai jamais mis les pieds dans ce cercle, je ne savais même pas qu'il existât.

M. de Courneuve, sans répondre directement à l'inculpé, continua :

— Le mobile de votre crime qui nous échappait hier nous est expliqué aujourd'hui : Vous avez perdu sur parole 41,000 francs. Les économies que vous aviez chez vous ne suffisant pas à liquider votre situation, vous êtes venu dans le cabinet de l'usine où vous saviez qu'étaient les 38,000 francs déposés la veille par votre beau-frère.

Vous étiez en train de consommer cet..... emprunt quand M. Chaniers est arrivé et vous a surpris.

Là, probablement, a eu lieu une discussion violente entre vous, cette discussion a dégénéré en lutte, vous avez terrassé votre victime, vous l'avez liée avec une des courroies dont vous attachez d'ordinaire vos dossiers, vous l'avez assommée avec votre coup-de-poing américain, ce coup-de-poing dont vous niez hier l'existence, puis vous avez tout de suite après, étranglé votre beau-frère.

Le lendemain les 41,000 francs étaient payés.

Malheureusement, dans la main du cadavre il y avait une poignée de vos cheveux.

— Mais tout cela est une invention épouvantable.

— Ceux qui vous ont vu au cercle des Ondes vous ont reconnu.

— Ils m'ont donc rencontré de nouveau ?

— On leur a *montré votre photographie.*

Pierre respira.

— Est-ce qu'une photographie est toujours ressemblante et peut donner une idée du teint, du regard, de l'expression générale ? dit-il.

— Qu'à cela ne tienne, fit M. de Courneuve en se levant, je vais donner l'ordre d'introduire ceux qui prétendent *vous reconnaître.*

Un homme d'une cinquantaine d'années entra le premier.

Il était grand, un peu mince, avec les cheveux grisonnants, les yeux bleuâtres très droits, le nez ferme, l'ensemble sympathique.

— Vos nom, prénoms et qualités ? dit le juge.

— Norbert Sallanches, armateur, domicilié au Havre.

C'était un nom très connu, et l'homme était des plus estimés.

Pierre de Sauves tressaillit, agité subitement comme par une décharge électrique.

— Si M. Sallanches disait le reconnaître, c'est que lui, Pierre, avait perdu la notion des choses, qu'une lacune s'était faite dans sa vie, qu'il avait été fou, et qu'il l'était encore.

— Reconnaissez-vous monsieur ? l'interrogea M. de Courneuve.

L'armateur regarda attentivement celui qui était devant lui debout, en pleine lumière.

Il y eut quelques minutes de silence mortel et de suprême angoisse.

Dans la pièce on eût entendu une araignée tisser sa toile.

— *Oui, dit enfin M. Sallanches*, je le reconnais pour être l'individu qui a joué le jour de la Pentecôte au cercle des Ondes, et qui a perdu de fortes sommes.

Pierre se sentait mourir.

— Moi ? dit-il. Monsieur vous vous trompez. Vous confondez avec quelqu'un qui me ressemble sans doute, mais je n'ai pas mis les pieds à votre cercle, je le jure.

M. Sallanches réfléchit de nouveau.

A cet instant, M. de Sauves, étreint de l'idée qu'une bien incompréhensible fatalité le poursuivait, eut un mouvement involontaire de la tête et des épaules.

— Oh ! à présent, s'écria l'armateur subitement convaincu, j'en suis sûr. Vous venez d'avoir le même jeu de physionomie que là-bas, quand vous avez dit : « Je suis trop malheureux en vérité. J'avais juré de ne plus toucher une carte de ma vie, pourquoi n'ai-je pas tenu mon serment !... »

— Moi, moi, j'ai dit cela ?... Mais c'est une aberration.

— Je suis incapable de rien inventer, et il me semble encore, monsieur, entendre votre voix, voir votre visage...

— Est-ce à vous que M. de Sauves devait les 41,000 francs, monsieur ? demanda le juge d'instruction.

— Pas entièrement, monsieur.

— Combien vous devait-il ?

— Il m'était dû 31,000 francs que j'ai reçus le mercredi matin par la poste.

— Avec un mot d'écrit sans doute ?

— Non, monsieur, les billets étaient simplement pliés dans du papier.

— Ils étaient envoyés par lettre chargée ?

— Oui, monsieur.

— A quelle date ?

— Mais le mardi après la Pentecôte, puisque je les ai reçus le mercredi.

— Bien, il sera facile de voir le nom de l'envoyeur.

Subitement, le visage de Pierre de Sauves s'éclaira.

— Alors, dit-il, je suis sauvé !

M. Sallanches le regarda fort étonné.

— Pardon, monsieur, dit le juge d'instruction, j'ai besoin de vous demander si les étrangers admis au Cercle des Ondes ne donnent pas leur nom, ou ne sont pas présentés par des amis ?

L'armateur sourit.

— Cela devrait être, dit-il, mais au Cercle des Ondes on oublie quelquefois cette formalité. Et pourvu que l'étranger ait bonne *mine et joue gros*, on n'en demande pas souvent davantage.

— Mais comment les gens honorables qui en font partie supportent-ils cela ?

— Ce sont les étrangers qui sont les forts joueurs en général.

Et le jeu est une passion qui fait passer sur bien des choses.

— Quand on paie comptant, peut être, et encore ?... Mais quand on joue sur parole ?

— Lorsque le joueur étranger a perdu tout ce qu'il avait sur lui, ceux qui ont déjà réalisé un gain avec lui sont accommodants. Ce n'est pas du commerce cela, nos capitaux ne sont pas engagés, ajouta l'armateur avec un sourire. Si les sommes perdues sur parole reviennent, tant mieux. Si celui qui les doit, oublie de payer, tant pis.

— M. de Sauves avait-il déjà perdu et payé comptant avant de jouer sur parole ?

— Oui, monsieur, et d'assez fortes sommes ; alors il eût été cruel de lui refuser sa revanche, que nous donnons toujours pour les raisons que je vous ai dites plus haut,

— *Bien, monsieur, vous pouvez vous retirer.*

La deuxième personne appelée était un courtier maritime également fort connu, auquel avaient été dus les dix autres mille francs perdus aussi sur parole.

Il reconnut Pierre de Sauves, comme l'avait reconnu M. Sallanches, et à la grande stupéfaction du malheureux inculpé, il donna les mêmes explications que l'armateur.

Après ces importantes dépositions, le banquier, M. Gérard, et son secrétaire, racontèrent la mauvaise impression que leur avait causée M. de Sauves, avec son angoisse et sa préoccupation, quand il était venu chez eux chercher les 40,000 francs destinés à remplacer les 38,000 francs disparus.

— Vous n'avez pas fait d'observations sur ces deux prélèvements si rapprochés l'un de l'autre? demanda M. de Courneuve.

— Cela eût été fort inconvenant de notre part, monsieur le juge, répondit M. Gérard. M. de Sauves avait la signature sociale tout comme M. Chaniers, et du moment qu'il avait des fonds chez nous et qu'il venait les chercher, il ne nous appartenait pas de lui *faire une remarque* ou une observation.

Les ouvriers appelés à leur tour déclarèrent tous, malgré la sympathie évidente qu'ils éprouvaient pour M. de Sauves, que « le patron, » ainsi qu'ils l'appelaient, était atrocement préoccupé depuis la disparition de son beau-frère; qu'à certains jours, il avait l'air d'un fou, ne parlant pas, restant tout le temps la tête appuyée dans ses mains, sur la table de son cabinet; ou bien, qu'il courait les ateliers sans rien voir, avec les yeux égarés.

Ils ne manquèrent pas de signaler également la résistance que Pierre avait apportée quand il s'était agide faire vider le bassin duquel se dégageait une odeur vraiment pestilentielle.

— Madame l'avait plusieurs fois demandé à M. Pierre, fut-il déclaré, et si elle n'avait profité de l'absence du patron pour faire faire elle-même ce travail, on ne sait pas, avec cette chaleur, ce qui serait arrivé.

Il devenait évident pour le juge que M. de Sauves savait mieux que tout autre ce que contenait la vasque, et qu'il ne voulait pas qu'on la vidât.

L'agent de publicité interrogé à son tour, et qui en voulait certainement à Pierre de ce que celui-ci lui avait fait manquer ses plus belles affaires, le montra sous un jour absolument défavorable :

Despote, violent, ne supportant pas que rien se fit ou se décidât en dehors de son initiative, il contrariait M. Chaniers et avait la prétention d'être le seul maître.

Tout cela était grave, M. de Sauves le voyait, mais on eût dit que son courage renaissait avec les charges qui l'accablaient.

(*A suivre*)

P. d'Aigremont.